



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le **lundi 7 juillet 2025 à 19h00** à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du lot 5 608 336, ch. du Ruisseau – Rv-6.

Cette demande vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 26,84 m à son point le plus étroit, d'une superficie de 1 127,3 m² et d'une superficie constructible de 858,5 m², alors que selon l'article 7.4 du Règlement de lotissement n°90-257 de la Municipalité, la largeur minimale en tout point d'un lot est de 50 m, la superficie minimale d'un lot dans cette zone est de 5 000 m² et que selon l'article 7.7 du même règlement, la superficie minimale constructible d'un seul tenant pour tous les lots de cette zone est de 4 000 m².

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 7 juillet 2025.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 20 juin 2025.



Étienne Langlois-Dor,
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Étienne Langlois-Dor, résidant à Magog, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits habituels désignés par le Conseil et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de juin de l'année deux mille vingt-cinq.

ET J'AI SIGNÉ :



**Étienne Langlois-Dor,
Greffier-trésorier adjoint**